

La famille Borrel appelle Chirac à défendre les magistrats contre Djibouti

AFP 04.10.06 | 19h24

La veuve et les enfants de Bernard Borrel, le juge français assassiné en 1995 à Djibouti, ont appelé mercredi dans un communiqué le président de la République Jacques Chirac à prendre la défense des magistrats français contre les "outrages et "menaces" de Djibouti.

La famille Borrel, partie civile dans l'enquête judiciaire, va également demander audience au ministère des affaires étrangères pour qu'il fasse en sorte qu'elle soit entendue (le 16 octobre, ndlr) par la Cour Internationale de Justice (CIJ), indiquent les avocats de la famille, Me Olivier Morice et Laurent de Caunes, signataires du communiqué.

La famille Borrel entend ainsi répondre au gouvernement djiboutien qui a prévenu mardi soir dans un communiqué qu'il "ne se laisserait pas intimider par la justice française" qui a diffusé des mandats d'arrêt contre des personnalités djiboutiennes dans l'enquête sur la mort du juge Borrel.

Le gouvernement djiboutien annonce également que le procureur de la République de Djibouti, visé par l'un des deux mandats d'arrêt de la justice française, se rendra le 16 octobre à la Haye, siège de la CIJ "pour plaider l'innocence de la République de Djibouti".

Il indique qu'il "ne réagira pas aux dérapages et aux provocations de certains magistrats français" et déplore "une fois de plus le non-respect des procédures de la part de certains magistrats français qui font fi des résolutions de leurs propre autorités étatiques".

"Les responsables djiboutiens demeurent disposés à veiller au respect des procédures et invitent la justice française à en faire autant", ajoute le gouvernement djiboutien.

"La veuve et les enfants de Bernard Borrel ne peuvent que s'étonner et s'indigner d'une telle ingérence dans le cours de la justice française, de la formulation de telles insultes, et de la manifestation, de la part du gouvernement d'une République, d'une telle incompréhension du principe de séparation des pouvoirs", expliquent les avocats de Mme Borrel.

En conséquence, la famille Borrel "demande solennellement au président de la République française, garant de l'indépendance des magistrats français, de défendre ceux-ci contre ces outrages, ces menaces et ces manifestations d'obscurantisme politique".

La famille Borrel s'étonne également "d'avoir été tenue à l'écart" d'une réunion qui doit avoir lieu le 16 octobre à la CIJ, en présence du procureur de Djibouti, et demande à pouvoir être également entendue à cette occasion par la plus haute instance judiciaire des Nations unies.